

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020 Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU			X	C.TIPHONNET
Carole DUTRIAUX	X			
Tanguy GAILLARD	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD			X	R.COMBAUD
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD			X	T.GAILLARD
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE			X	P.RANOUIL

Guillaume Denis est élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 29 mai 2020.

## **PRESENTATION DU PROJET DE PARC SOLAIRE AU SOL AU BOIS DE LA SABLIERE PAR JACKY GUILLEN, PORTEUR DE PROJET :**

Monsieur Jacky Guillen, porteur de projet présente au Conseil Municipal le projet de parc solaire au sol au Bois de la sablière proposé par la Société Oxynergie basée à Lyon. L'étude a débutée sous l'ancienne municipalité et portait initialement sur deux sites : « pointe de terrain à Bois billon » et « bois de la sablière ». Le projet sur le premier site a été abandonné car il n'était pas rentable. Le projet au bois de la sablière porterait sur environ 2ha et produirait environ 2139 Kwc. Les travaux sont estimés à 1,6 M €. La durée du bail avec la commune d'Aigre serait de 50 ans. La première proposition de loyer était de 2 000 /hectare clôturé soit 4 000.00 € annuel. La nouvelle proposition serait de

6 000.00 € les deux hectares pendant 50 ans (révision de 0.2% par an, ou un versement capitalisé de 70 000.00 € à la mise en service et 70 000.00 € la trente et unième année). Le bail prévoirait que l'entretien du site entièrement clôturé serait à charge de l'opérateur, ainsi que le démantèlement à la fin du bail. A ce jour, trois relevés faune, flore ont été réalisés sur le site (31 mars, 12 mai et 26 juin). Monsieur Jacky Guillen propose de retravailler sur le projet de bail et de faire intervenir la Sté Oxynergie lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal afin de présenter le projet en détail. Il enverra le projet de bail.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de poursuivre l'étude du projet.

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET MODIFICATION DE LEUR COMPOSITION :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal déjà informé par mail qu'Amandine Guillaume a souhaité rejoindre la commission « solidarités » et que Dominique Hyvernaud-Pineau a souhaité intégrer la commission « Attractivité ». Tanguy Gaillard a souhaité intégrer la commission « cadre de vie - environnement) à la place de la commission « attractivité ». Accord du Conseil Municipal.

### **COMMISSION ATTRACTIVITE (Brigitte Fouré) :**

- La Commission propose de poursuivre la gratuité des droits de place du Marché et de la Foire mensuelle jusqu'à la fin de l'année civile. Accord du Conseil Municipal.
- **Opération « 1000 cafés »** : Brigitte Fouré rappelle au Conseil Municipal que l'opération 1000 cafés contribue à la revitalisation des communes rurales en aidant à la reprise ou à l'ouverture de cafés. Madame Fouré a reçu deux personnes qui souhaiteraient reprendre le bar « la cagouille » pour y poursuivre l'activité de bar, de petite restauration et ouvrir une petite épicerie. Ce projet semble réunir les critères pour bénéficier de l'aide de l'opération « 1000 cafés ». Cette opération impliquerait que les habitants soient également associés au projet. L'Association pourrait éventuellement acheter le fonds de commerce.
- **Projet d'Installation d'un DAB dans le bourg d'Aigre** : Discussions en cours avec le Crédit Mutuel et la Brink's.
- **Aide aux entreprises « COVID-19 »** : Présentation de l'aide que la CDC verserait aux entreprises d'un montant de 1000 €, non cumulable avec l'aide régionale ou aide de l'état. Cumulable pour les restaurants et les bars. Cette aide serait indirectement financée par les communes qui verraient l'aide du FPIC diminuée (Aigre – 8 000 €). Cette diminution fera l'objet d'une décision modificative lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **COMMISSION CADRE DE VIE (Christophe Tiphonnet) :**

- Parc des **Charmilles** : Modification du projet, l'aire de camping- car sera décalée afin d'agrandir le nombre de places de stationnement voitures. La réfection du bloc sanitaire n'était pas prévue au projet initial, elle sera réalisée en régie par les employés communaux. Le local SDF situé dans le fonds du parc ne sera pas maintenu à cet endroit. L'implantation d'un local pour le passage des sans domicile fixe sera étudié à un autre endroit par la commission « solidarités ».
- **Parking Billaudeau** : Réétudier le projet. La demande de subvention au titre de la DETR a été refusée pour 2020. Ce dossier pourra être redéposé.

- [Les travaux de voirie du FDAC 2019](#) sont entièrement terminés.
- [Les travaux de voirie du FDAC 2020](#) ne seront pas réalisés en totalité. En effet, la rue du temple a été très endommagée par les travaux de la fibre. Voir avec la Sté Axione qui a réalisé les travaux pour remise en état. Le chemin longeant la maison Brejasson (à Saint-Aubin) ne sera pas réalisé, dans l'attente d'une décision sur les travaux.
- [Projet de réorganisation du service technique](#) : En deux sous-services distincts « espaces verts » et « entretien bâtiments-voirie ».

[Projet maison d'accueil « Brejasson »](#) : le garage a été démoli car il menaçait de s'effondrer. L'arbre gênant va être élagué puisqu'il surplombe les lignes électriques.

#### **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES (Sylvie Bris) :**

- [RESTAURANT SCOLAIRE](#) : Des devis sont en cours pour le remplacement du four et du lave-vaisselle.
- [PORTAGE DE REPAS ECOLE NOTRE-DAME](#) : Le contrat de l'école Notre-Dame avec la Société de portage de repas se termine à la fin de l'année scolaire 2019-2020. L'OGEC de l'école Notre-Dame a sollicité la Municipalité afin que le restaurant scolaire puisse préparer et livrer 55 repas journaliers. Sylvie Bris rencontre les représentants de l'école Notre-Dame le 07 juillet prochain à ce sujet.
- [CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE](#) : Le contrat de location du photocopieur arrive à échéance en février 2021. La Sté JEAPI, titulaire du contrat propose le remplacement du photocopieur à matériel équivalent pour un loyer trimestriel de 510 HT au lieu de 750.00 HT. D'autres Stés seront contactées pour d'autres propositions.

#### **COMMISSION ANIMATION DU TERRITOIRE (Raphaël Boucardeau) :**

- [Subventions aux associations](#) : Les subventions de fonctionnement votées au budget 2020 par l'ancienne municipalité seront versées. Les subventions votées pour des événements spécifiques qui n'ont pas eu lieu en raison de la crise sanitaire ne seront pas versées, sauf si l'Association justifie de frais. Les subventions 2021 seront revues en fonction de critères à définir par la commission.
- [Aménagement des vestiaires de football](#) : La commission a décidé de travailler sur la rénovation des vestiaires de football très vétustes. Les devis et les recherches de financement sont en cours.
- [Remplacement des huisseries de la salle de danse](#) : Dépense inscrite au budget 2020. Devis en cours.
- [Rénovation des courts de tennis](#) : Dominique Hyvernaud-Pineau informe le Conseil Municipal que la Fédération Française de tennis ne finance pas la rénovation de courts de tennis. Le devis de la Sté Drapeau à Saint-Sulpice de Royan d'un montant de 9 760.00 HT sera validé.
- [Ciné Drive-in](#) : Rappel le 22 juillet au parc des Charmilles, séance à l'intérieur des voitures en raison de la crise sanitaire. 80 voitures seront autorisées. Les réservations se font sur le site du Département.

### **COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES (Tanguy Gaillard) :**

- **Travaux en régie** : La ligne travaux en régie du budget communal sera ajustée par décision modificative, lors d'une prochaine réunion en tenant compte de nouveaux travaux en régie (bloc sanitaire aux Charmilles, l'aménagement de l'atelier communal.....)
- **Réajustement des recettes** : Certaines recettes prévues au budget 2020 seront plus importantes (DSR, DNP) + 20 000.00 €, diminution du FPIC -8 000.00. Ces modifications seront officialisées par décision modificative proposée lors d'une prochaine réunion.
- **Permanence du samedi matin** : A partir du mois de septembre le Maire et les adjoints tiendront une permanence à la Mairie de 10 heures 30 à 12 heures.
- **Financements LEADER** : 11 fiches thématiques sont proposées pour des financements européens. Voir si des programmes de travaux 2020 pourraient être éligibles.
- **Bulletin Communal** : Le bulletin communal est en cours de rédaction et pourrait être distribué fin juillet. A la demande de la liste « ensemble pour notre commune nouvelle » une page d'expression sera réservée aux élus municipaux.

### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DES ORGANISMES EXTERIEURS OU LA COMMUNE EST REPRESENTÉES :**

- **SIVOS de l'école maternelle d'Aigre** : Renaud Combaud informe le Conseil Municipal qu'il a été élu Président du SIVOS de l'école Maternelle d'Aigre. Evelyne Lachaise, déléguée de la Commune de Mons a été élue Vice-Présidente.
- **SIVOS Fouqueure-Tusson-Villéjésus** : Un problème dans l'envoi ou la réception des mails n'a pas permis aux délégués d'Aigre d'être présents à la réunion du Conseil d'école.
- **Les Conseils d'école** : La commission écoles a pu participer au Conseil des écoles publiques. Les écoles ont repris avec la quasi-totalité des effectifs le 15 juin dernier avec un protocole sanitaire allégé. A l'école maternelle il a été mis en place deux services de restauration. Pour cela, il a été nécessaire de faire un CDD de 36 heures sur deux semaines à Laurence Dilhac.
- Prévion d'effectifs à ce jour à l'école maternelle : 57
- **Le Conseil d'administration du collège** : Prévions d'effectifs : 45 élèves entreront en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.
- **CDC Cœur de Charente** : La première réunion a eu lieu le 18 juin dernier. A l'ordre du jour l'aide aux entreprises face à la crise sanitaire du COVID et la diminution du FPIC des communes afin d'aider à ce financement. (Relance de l'activité touristique : Brigitte Fouré précise que dans le cadre de l'opération touristique « infiniment Charentes », le département versera 1 € par habitant. Cette opération a pour but d'inciter les touristes à venir en Charente, en offrant une aide de 100 € à ceux qui auront consommés en Charente (Hébergement, restaurant, activité). Le Maire informe le Conseil Municipal qu'Amandine Guillaume a démissionné de son siège à la CDC Cœur de Charente et que dans le respect des dispositions du code électoral, Nadia Caillaud siègera donc à la CDC Cœur de Charente.

## **DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE LA COTISATION FONCIERES DES ENTREPRISES (CFE) 2020 :**

Face à la crise sanitaire, le Conseil Municipal peut délibérer avant le 31 juillet prochain pour appliquer un dégrèvement de la CFE aux entreprises de petites tailles, dans le domaine de la restauration, tourisme, sport, culture, transport aérien, événementiel particulièrement impacté par la pandémie. L'exonération serait des 2/3, la moitié serait pris en charge par la commune et l'autre moitié par l'état. A Aigre, 04 entreprises seraient concernées pour une exonération totale de 911 €. Le Maire propose d'appliquer ce dégrèvement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'appliquer le dégrèvement de la CFE proposé.

## **PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE MANSLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 :**

Pour l'année scolaire 2019-2020, 02 enfants d'Aigre ont été placés en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire – enfant en difficultés scolaires) à l'école Mansle. L'école élémentaire d'Aigre ne possède pas cette classe adaptée. Lors de la préparation du budget communal de 2020. La commune n'avait pas connaissance que deux enfants étaient scolarisés à Mansle. Une seule participation de 700.00 € avait été inscrite au budget. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Commune de Mansle et propose la décision modificative suivante du budget communal :

- Article 657358 – Participation école Mansle : + 700.00 €
- Article 022 - Dépenses imprévues : - 700.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Mansle et accepte la décision modificative ci-dessus.

## **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS PEC :**

Le Maire rappelle les deux contrats PEC arrivant à échéance.

- Contrat PEC à l'école élémentaire : Loreen Maurice, depuis le 02 septembre 2019 Echéance du contrat 01.09.2020. 24 heures hebdomadaire rémunérées au SMIC. Contrat financé à 50 % par l'état sur 20 heures. Fonctions : Aide administrative – surveillance des enfants (cantine – cour – garderie) encadrement des enfants à la bibliothèque – entretien de locaux. Salaire brut mensuel + charges patronales 1 125.24 €. Charge nette mensuelle 656.39 €.

- Contrat PEC au service technique, occupé par Dylan Baricault depuis le 07 octobre 2019. Echéance le 06 août 2020. Contrat de 23 heures hebdomadaire rémunérées au SMIC. Contrat financé à 50 % sur 20 heures. Fonctions : Entretien des espaces verts – entretien de la voirie – entretien des bâtiments communaux. Salaire brut mensuel + charges patronales 1 115.50 €. Charge nette mensuelle 630.50 €. Dylan Baricault n'a pu participer aux formations auxquelles il était inscrit « initiation à la plomberie et « initiation à l'électricité » en période de confinement. Ces deux formations seraient reportées en septembre et novembre 2020.

La commune peut demander le renouvellement de ces deux contrats pour une durée de six mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander le renouvellement des contrats PEC décrits ci-dessus et le Maire rencontrera les deux personnes concernées.

## **DÉLIBÉRATION POUR LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une formation obligatoire, sur les fondamentaux d'un mandat électoral doit être organisée pour les élus ayant reçu une délégation. Le Maire rappelle le crédit de 500.00 € prévu au budget pour la formation des élus. Le Maire propose que cette formation soit dispensée à tout le conseil Municipal. La prévision budgétaire serait réajustée par décision modificative. Le Maire propose de rechercher un formateur  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **DELIBÉRATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle de l'Association foncière de remembrement de Villejésus en charge de la gestion et l'entretien des chemins ruraux. Elle bénéficie d'une recette annuelle d'environ de 3 800.00 € de redevance des riverains, pour environ 20 kilomètres de chemins. Dix kilomètres seraient entretenus par les employés communaux sans indemnisation à l'heure actuelle. Le Maire propose de régulariser cette mise à disposition de personnel par une convention. En accord avec l'association foncière, l'association reverserait la somme de 1 500.00 € de travaux d'élagage correspondant à environ 50 heures de travail.  
Le Conseil Municipal accepte à 22 voix pour et une abstention que le Maire signe cette convention avec l'association foncière de remembrement.

## **AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITES AU TRESORIER COMPTABLE PUBLIC, POUR OBTENIR LE RECOUVREMENT DES SOMMES NON REGLEES :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Lizot, Trésorière de l'autoriser à lancer tout acte de poursuite (saisie comprise) pour obtenir le recouvrement des sommes non réglées par les redevables sur tous les budgets communaux et le budget de la caisse des écoles.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner cette autorisation à Madame la Trésorière.

## **PROGRAMME D'ACTION 2020 DE L'ONF :**

La commune historique de Villéjésus avait confié à l'ONF la gestion des bois communaux. Un programme d'entretien avait été défini et des coupes de bois sont programmés chaque année. Les bois d'Aigre ont été intégrés cette année.  
Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le programme de coupes de bois prévues en 2020, et proposé par l'ONF sur la commune historique de Villejésus.  
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Jobs été : Sur 21 jeunes contactés, 08 ont déposé leur candidature et participé aux entretiens de recrutement. Deux jeunes filles seraient affectés au point information tourisme et à l'espace « Mémoires d'escargots », elles seront formées par Jean-Claude Vallé, 03 jeunes aux espaces verts et 03 jeunes au service technique. 21 semaines de présence au total.

- Commission de contrôle des listes électorales : Le maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de composer cette commission qui aura en charge la révision des listes électorales politiques. Pour une commune de 1000 habitants et plus ayant deux listes représentées dans le conseil municipal, elle devra être composée de trois personnes de la liste ayant obtenu le plus de sièges et deux personnes de l'autre liste. Les personnes nommées ne seront ni le Maire ni les adjoints et devront être prises dans l'ordre du tableau. Le Maire se chargera de contacter les personnes concernées.
- Une réunion est programmée dans l'été pour faire le point sur la situation du stationnement des gens du voyage sur la commune d'Aigre en présence de représentants de la Préfecture de la CDC et de l'association « le chemin du hérisson ».
- La maison de santé intercommunale ouvre le 06 juillet. Un médecin salarié du département l'intégrera dès l'ouverture. Un deuxième médecin arrivera en septembre.
- Le Maire présente les remerciements de la famille de Marco Elie pour l'envoi de la carte de condoléances du Conseil Municipal à l'occasion de son décès.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles de prairie (feu d'artifice de Villejésus) appartenant à Madame Veillon sont mises en vente par la SAFER et qu'il a candidaté au nom de la commune d'Aigre pour cet achat dans l'attente d'une décision définitive et en lien avec le SMABACAB qui n'a pas déposé de candidature. Pas d'engagement de la collectivité à ce stade.
- Monsieur le Maire a donné l'autorisation à l'Office du tourisme de tenir un stand d'informations touristiques sur le marché du jeudi cet été.
- Autorisation donnée au Centre Socio culturel de Mansle d'occuper le local du point info tourisme pour prendre les inscriptions à l'été actif.
- Le Maire informe qu'il a entamé deux procédures de péril imminent sur des biens situés à Aigre (impasse du poste et 9 rue des ponts). Des recherches sur les propriétaires sont en cours. Un expert a été nommé par le Tribunal Administratif afin d'effectuer le constat des bâtiments. A suivre
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé trois lettres de mises en demeure pour dépôt de décharge sauvage (respect des règles de police environnementale) sur la commune de Villejésus (le Redour : carcasse de voiture, meuble déposé sur un terrain communal et carcasse de voiture au bois de Bordeaux). A suivre
- Christophe Tiphonnet sera l' élu référent au PETR pour suivre les programmes d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments de la collectivité. Il sera accompagné de deux agents communaux qui suivront des cycles de formation.

Fin de séance à 23 h